

FRANCHE-COMTÉ

Axe 1 : Maintenir et développer les compétences « socles » ainsi que l'employabilité des agents

Dispositif 4C : des Clés pour des Compétences, des Connaissances, une Carrière

Contexte

En réponse aux objectifs des récentes réformes sur la santé : Ma Santé 2022, Loi transformation de la fonction publique du 6 août 2019, Ségur de la Santé, l'ANFH crée le dispositif 4C : des Clés pour des Connaissances, des Compétences, une Carrière.

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner le développement des compétences clés dans les métiers de la Fonction publique hospitalière, et de prioriser l'accès à la formation pour les publics qui en sont les plus éloignés.

Le parcours agent agent du dispositif 4C est constitué de trois étapes:

1. Un entretien initial pour cibler les besoins et objectifs de l'agent;
2. Une formation adaptée aux besoins de l'agent;
3. Un entretien pour faire le bilan sur la formation et envisager la suite du projet professionnel.

Objectifs

◆ Être plus autonome au travail ◆ Développer vos compétences ◆ Évoluer dans votre projet professionnel

Public

Agents de la fonction publique hospitalière occupant un métier de 1^{er} niveau de qualification au sein d'un établissement sanitaire, social ou médico-social, ayant besoin de développer leurs compétences clés pour quelque raison que ce soit : projet de formation (adaptation au poste de travail, « remise à niveau » en amont d'une préparation à l'intégration d'école ou d'une formation), projet d'évolution professionnelle, projet de mobilité professionnelle ou personnelle, ...

Exercice

2024

Nature

AFR

Organisé par

La FRATE

Modules

- **Positionnement Initial**
Durée : 1 heure
- **Module 1 - Parcours permettant de se former au 1er niveau des compétences clés**
Durée : 126 heures
- **Module 2 - Remise à niveau**
Durée : 70 heures
- **Positionnement Final**
Durée : 1 heure